

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE PEYRESTORTES**

DCM n°73/2022

Séance Ordinaire du 1^{er} décembre 2022

Nombre de membres

En exercice : 15

Présents et représentés : 15

Votants : 15

L'an deux mille vingt et deux, le 1^{er} décembre à dix-huit heures et trente minutes, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle intergénérationnelle, sous la présidence de Monsieur Alain DARIO, Maire de PEYRESTORTES.

Secrétaire de séance : SAGUY Françoise

Présents : DARIO Alain, BROSSEAU Sylvie, JAMMES Francis, PLA Michelle, POMPA Antoine, SAGUY Françoise, HAMMOUDA Jeanine, CRUANAS Pauline, GHIRELLO Jean-Louis, STEPPE Virginie, ROUSSEAU Charline, SCHMITT Henri, CHANCHO Jean-Marie

Procurations : DURAND Christophe à DARIO Alain, BRUNET François à CRUANAS Pauline

Absents : /

Date de la convocation :

24/11/2022

Classement issu de la
nomenclature

« ACTES »

3.5.5 Autres

OBJET : FIXATION DU MONTANT DE LA CONCESSION DES CASIERS DU NOUVEAU COLUMBARIUM H

Monsieur le Maire rappelle à l'Assemblée que la commune a fait l'acquisition d'un columbarium dénommé « columbarium H » composé de 12 casiers et ce, afin de faire face aux demandes des administrés. Le coût pour la commune de ce monument funéraire collectif s'est élevé à 12413,33 € HT. Monsieur le Maire dit qu'il y a lieu de fixer le prix de vente par casier pour une durée de 50 ans.

Le Conseil Municipal,

Où les propos de son Président et après en avoir délibéré,

DECIDE à l'unanimité que le montant de la concession d'une durée de 50 ans pour un casier du columbarium H est fixé à 1034 € ;

AUTORISE Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à cette affaire ;

DIT que la présente délibération sera transmise à Monsieur le Préfet, publiée et affichée conformément aux règles en vigueur.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus, et ont, les membres présents, signé au registre.


Le Maire,
Alain DARIO

